

## Communiqué de presse

**Date :**  
20 octobre 2021

**Embargo:**  
---

**Contact :**  
Vinzenz Mathys, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)

# Le Conseil fédéral désigne deux nouveaux membres du conseil d'administration de la FINMA

**Le Conseil fédéral a élu Alberto Franceschetti et Marzio Hug au conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Ces deux experts italophones issus du secteur financier remplaceront, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Franz Wipfli et Bernard Keller, qui quittent leurs fonctions en fin d'année.**

Lors de sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a désigné Alberto Franceschetti et Marzio Hug comme nouveaux membres du conseil d'administration de la FINMA. Ils prendront leurs fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le reste de la période de mandat ordinaire du conseil d'administration de la FINMA, qui se terminera fin 2023. Longtemps membres de ce conseil d'administration, Franz Wipfli et Bernard Keller se retireront en fin d'année 2021, comme prévu lors de leur réélection en 2019.

Marlene Amstad, présidente du conseil d'administration, déclare à ce sujet: « Le conseil d'administration de la FINMA se verra renforcé de deux cadres venant du secteur financier, expérimentés et italophones. Ces deux experts bénéficient de plus de trente années d'expérience, l'un en gestion du risque et dans les opérations de crédit, l'autre comme entrepreneur et conseiller dans les assurances et les services financiers. Je souhaite ici formuler mes sincères remerciements à Franz Wipfli et Bernard Keller pour leur travail, plusieurs années durant, au service de la surveillance des marchés financiers. Ils ont apporté une importante contribution à la place financière suisse, par leur engagement au sein du conseil d'administration et leurs connaissances pratiques ».

Alberto Franceschetti (57 ans, nationalités suisse et italienne) a été *chief financial officer* et membre de la direction de la société d'assurance liechtensteinoise elipsLife. De 2008 à 2014, ce docteur en économie de l'Université de Saint-Gall a endossé divers rôles de cadre dans le domaine du développement stratégique en matière de banque privée et de gestion de fortune pour Credit Suisse. Il était, avant cela, *partner* auprès des entreprises de conseil stratégique Bain & Company (de 2003 à 2008) et McKinsey & Company (de 1998 à 2003). Au service de Bain, il a été durant cinq ans à la tête du Swiss Financial Group et membre de l'European Financial Service Group. En tant

que conseiller, il s'occupait de mandats pour de nombreux établissements financiers présents au niveau mondial.

Marzio Hug (60 ans, suisse, anglais et italien) a été actif, jusqu'à fin mars 2021, pour Deutsche Bank AG, en dernier lieu comme membre du Group Risk Committee et comme *chief risk officer* EMEA et *chief risk officer* pour la division Asset Management. Auparavant, il a assumé, depuis 1996, plusieurs fonctions de cadre pour Deutsche Bank AG à Londres, Francfort et Sydney, dans la gestion du risque et les opérations de crédit, avec notamment une responsabilité au niveau mondial pour l'ensemble du groupe. De 1985 à 1996, Marzio Hug a travaillé pour Credit Suisse SA, principalement dans les domaines *corporate finance* et *correspondent banking* à Zurich et New York et pour Credit Suisse Financial Products, à Londres. Il a grandi au Tessin et a commencé sa carrière auprès de la Banque cantonale du Tessin.

Le Conseil fédéral a élu ces deux membres sous réserve qu'une déclaration de sécurité selon l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes soit accordée.

Le [conseil d'administration de la FINMA](#) comportera donc, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les huit membres suivants (période 2020 à 2023):

- Marlene Amstad (présidente)
- Martin Suter (vice-président)
- Ursula Cassani Bossy
- Susan Emmenegger
- Alberto Franceschetti
- Benjamin Gentsch
- Marzio Hug
- Andreas Schlatter

Le conseil d'administration est l'organe stratégique de la FINMA. Selon la loi sur la surveillance des marchés financiers, il fixe entre autres les objectifs stratégiques, décide des affaires de grande portée, édicte des circulaires et des ordonnances déléguées à la FINMA et élit et supervise la direction.